

12 mars 2007 HE-Arc

Je tiens d'abord à remercier le Conseil fédéral de la réponse détaillée qu'il a donnée à mon interpellation. Ses réponses sont très importantes pour nous, car elles nous permettent de nourrir notre réflexion quant à l'avenir des HES en général, de la HES-SO et de la HE-Arc, qui en fait partie, en particulier.

Les HES vivent aujourd'hui une situation très difficile. Elles sont en même temps, en construction et en restructuration. En même temps qu'elles intègrent de nouveaux domaines, elles doivent améliorer leur organisation et leur efficacité, en particulier leur efficacité financière.

La situation est délicate pour la HES-SO, qui regroupe sept cantons dont les caractéristiques sont bien différentes. Comment donner sa juste place à la gouvernance des cantons, comment organiser la gouvernance des domaines par rapport à celle des cantons, comment trouver une stratégie commune tout en ménageant les intérêts des différents partenaires, comment améliorer la situation financière tout en maintenant des sites d'enseignement et de recherches dans les diverses régions ? Aucune solution satisfaisante n'a été trouvée jusqu'à maintenant.

Dans ce contexte, la HE-Arc est dans une situation très inconfortable. Les filières de la HE-Arc font partie des domaines de la HES-SO. Sa stratégie doit donc correspondre à celle de la HES-SO, or la plus grande partie de la HES-SO a des caractéristiques industrielles bien différentes de celles de l'arc jurassien. La stratégie dominante des domaines SO, souvent assez centralisatrice, ne correspond donc pas toujours à ce qui serait nécessaire au développement des filières Arc. Or ces filières, en particulier celles qui concernent les microtechniques et l'horlogerie, sont absolument indispensables au développement économique de l'Arc jurassien. C'est la raison pour laquelle la région de l'Arc jurassien nourrit de grandes craintes pour l'avenir de son école, et par conséquent de son industrie régionale.

Il était donc nécessaire de clarifier ce qui est imposé par la Confédération, ce qui est du ressort de la négociation entre les cantons et ce qui est de la compétence des HES elles-mêmes.

Plusieurs dangers menacent :

Le premier, c'est la relation entre les HES et le tissu industriel qu'elles alimentent en main-d'œuvre et leur participation au développement économique des régions, en particulier des régions les plus décentrées. Contrairement aux EPF, qui ont toujours été centralisées, les HES ont pour vocation de travailler en collaboration étroite avec les entreprises des régions dans lesquelles elles se trouvent. Cette collaboration est très importante pour que le savoir-faire se transmette du monde industriel aux

étudiants. Dans une région comme l'Arc jurassien, qui vit d'une industrie très ancienne et de très haute technologie comme l'horlogerie, c'est un élément particulièrement important. En effet, le savoir-faire horloger, n'est pas seulement une technique de pointe, c'est aussi un savoir qui se transmet de génération en génération et qui fait presque partie de la mentalité. Déraciner un tel savoir-faire, c'est lui enlever une partie de ce qui fait son génie.

Les relations entre la HE-Arc et les entreprises horlogères se développent bien depuis la création de la HE-Arc. Plusieurs industriels participent au Conseil consultatif de la HE-Arc. La recherche et le développement du domaine ingénierie représente un chiffre d'affaires de 5 millions par année. La HE-Arc se propose d'augmenter encore ces activités dans le domaine de l'horlogerie en 2007 et 2008. Le nouvel institut d'ergonomie et de stylisme horloger, qui est en cours de création a l'intention d'étoffer son portefeuille de projets avec les industries. Une formation en emploi sur deux ans en conception horlogère est prévue.

Les entreprises horlogères annoncent un besoin croissant d'ingénieurs dans les dix prochaines années. Elles estiment que le bachelor ne suffit pas pour les spécialistes qu'elles pensent embaucher. Des formations postgrades sont nécessaires. Elles considèrent que si les microtechniques peuvent être apprises partout, la culture horlogère du Jura neuchâtelois ne se retrouve nulle part ailleurs et que les horlogers dont elles ont besoin, ne peuvent être formés ailleurs dans la SO. Le Conseil fédéral laisse la latitude de choix des sites et des filières aux organes de la HES et c'est très important.

Le deuxième point, c'est le dynamisme et l'autonomie des sites. Si l'on veut que les HES puissent jouer un rôle scientifique dynamique, rôle qui leur est assigné par la Confédération à travers leur participation à des projets de recherches, pour qu'elles puissent correctement assumer ce rôle, il faut éviter qu'on ne leur coupe les ailes. Il faut qu'elles aient suffisamment de marge de manœuvre pour pouvoir créer de nouvelles formations ou formations post-grades quand le besoin s'en fait sentir. Il faut en somme qu'elles puissent répondre rapidement aux besoins du marché, en respectant bien sûr les limites de financement fixées, en répondant aux normes de qualité exigées et en évitant de concurrencer des formations existantes. Les HES ne doivent donc pas être d'une telle rigidité qu'aucune innovation ne soit plus possible et que les différents sites ne puissent pas développer leur génie propre. La HE-Arc souffre aujourd'hui des limites de ce cadre, qui l'empêchent de s'épanouir dans la HES-SO. Si la conduite par domaine n'est pas remise en cause, en revanche, la question de savoir comment chaque région peut préserver ses spécificités dans une organisation aussi lourde et centralisatrice que la HES-SO reste posée.

Les trois cantons de l'Arc jurassien doivent maintenant trouver une entente en ce qui concerne la restructuration de la HE-Arc, les objectifs qu'ils doivent viser en matière

d'efficience financière et la localisation de l'école. Il faudra ensuite définir de manière très précise si la stratégie de la HE-Arc est compatible avec celle de la SO ou si les points de divergences sont très importants et gênent le développement de l'enseignement. Dans ce cas, il faudra réétudier le partenariat entre les cantons de la HES-SO et trouver une gouvernance qui tienne compte des spécificités de l'Arc jurassien, dans les limites du droit fédéral et de l'interprétation qui vient de nous en être donnée par le Conseil fédéral.